



À  
l'avant-plan  
depuis  
50 ans

# RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 37 no 22 — 28 août 2017

## POUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS.

Consoeurs, Confrères,

Depuis sa création, le Fonds de solidarité FTQ est composé majoritairement de syndicalistes provenant de la FTQ. Depuis la mise en œuvre des nouvelles règles de gouvernance, il n'est plus acquis que la FTQ soit majoritaire au conseil d'administration. **SI VOUS AVEZ À CŒUR QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ DEMEURE UN FONDS DE TRAVAILLEURS, IL EST PRIMORDIAL D'EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE** à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le **30 septembre** prochain. Tous les actionnaires ont récemment reçu l'avis de convocation pour l'assemblée annuelle ainsi que le bulletin de procuration s'ils ne peuvent être présents.

De façon à faire valoir les intérêts des actionnaires syndiqués, la FTQ, ainsi que le SCFP-1500, recommandent les quatre candidatures suivantes :

- KATERI LEFEBVRE
- YVES OUELLET
- ANOUK COLLET
- LOUISE CHABOT.

Considérant l'importance de garder le Fonds de solidarité **un fonds de TRAVAILLEURS** pour les **TRAVAILLEURS**, nous vous demandons de **voter en grand nombre** pour les dirigeantes et dirigeants syndicaux, administrateurs du [FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ](#).

### VOICI LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR FAIRE VALOIR VOS CHOIX

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par procuration avant le 27 septembre, soit en ligne [www.cstvotemaprocuration.com](http://www.cstvotemaprocuration.com), soit par téléphone, par la poste ou par télécopieur.

Vous pouvez aussi remettre, **avant le 29 septembre à 12 h**, votre formulaire de procuration au fondé de pouvoir de votre choix (ex.: votre responsable local, le président de votre syndicat local, etc.) pour que cette personne exerce votre droit de vote lors de l'assemblée. Cette personne doit être présente à l'assemblée. S'il n'y a pas de désignation de fondé de pouvoir, les procurations reçues seront attribuées à parts égales à Robert Parizeau, président du Fonds, et à Daniel Boyer, président de la FTQ et premier vice-président du CA du Fonds.

## COMMENT VOTER



### EN PERSONNE

Veillez avoir ce document en votre possession le jour de l'assemblée, puisque vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères, qui se trouve au recto.



### PAR INTERNET

Allez à l'adresse [www.cstvotemaprocuration.com](http://www.cstvotemaprocuration.com)

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères, qui se trouve au recto.



### PAR TÉLÉPHONE

Composez le **1 888 489-7352** (sans frais au Canada et aux États-Unis) et suivez les instructions vocales.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères, qui se trouve au recto.



### PAR LA POSTE

Remplissez votre formulaire de procuration au recto, assurez-vous de le signer et de le dater et retournez-le à la CST dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Société de Fiducie CST, C.P. 700, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3.



### PAR TÉLÉCOPIE OU COURRIEL

Remplissez le formulaire de procuration, assurez-vous de le signer et de le dater et envoyez-le par télécopieur au 1 866 781-3111 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 416 368-2502 (autres pays), ou numérisez-le et transmettez-le par courriel à [procuration@canstockta.com](mailto:procuration@canstockta.com).

 **FONDS**  
de solidarité FTQ

Continuons  
**ENSEMBLE**

**Richard Perreault,**  
Président provincial

**Sylvain Dubreuil,**  
Secrétaire général